

AR Prefecture

046-214602146-20240527-12-DE
Reçu le 31/05/2024DEPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE PARNAC**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

- ❖ **DATE DE CONVOCATION** : 14/05/2024
- ❖ **Etaient présents** : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique, LEYMARIE Anne-Marie.
- ❖ **Etaient excusés ou absents** :
- ❖ **Procurations** :
- ❖ **Secrétaire de séance** : GASTAL Gwladys.

OBJET : plan de financement pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments locatifs.

Monsieur le Maire expose le projet suivant :

Nous discutons aujourd'hui d'un projet crucial : la rénovation énergétique de nos bâtiments locatifs. Ce projet vise à améliorer la performance énergétique de nos infrastructures, réduire les coûts pour nos locataires, et diminuer notre empreinte carbone.

➤ **Objectifs du Projet :**

1. **Amélioration de l'efficacité énergétique** : Isolation, remplacement des fenêtres, modernisation des systèmes de chauffage et de ventilation.
2. **Réduction des coûts énergétiques** : Diminuer les factures d'énergie.
3. **Réduction des émissions de CO2** : Contribuer à la transition écologique.
4. **Amélioration du confort des logements** : Environnement intérieur plus sain et confortable.
5. **Valorisation du patrimoine immobilier** : Accroître la valeur de nos biens.

➤ **Plan d'Action :**

1. **Audit énergétique** : Identifier les priorités d'intervention.
2. **Travaux de rénovation** : Isolation, fenêtres, chauffage, ventilation.
3. **Financement** : Subventions, aides financières et partenariats public-privé.
4. **Suivi et évaluation** : Suivi des consommations énergétiques et des économies réalisées.

➤ **Bénéfices Attendues :**

- Diminution des charges énergétiques pour les locataires.
- Amélioration du confort thermique et de la qualité de l'air intérieur.
- Réduction des émissions de CO2.
- Valorisation du patrimoine immobilier.

AR Prefecture

046-214602146-20240527-12-DE
Reçu le 31/05/2024

Conclusion : La rénovation énergétique de nos bâtiments locatifs est un investissement nécessaire pour un avenir durable. Je vous invite à soutenir ce projet ambitieux et à nous engager dans cette démarche de transition énergétique.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 53 629.94 € HT

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'état au titre de la DETR, une aide du département au titre du FAST et une aide de la région au titre du dispositif communal de soutien du logement à vocation sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte le projet**
- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

| Dépenses (€) | H.T. | Recettes (€) | Taux | H. T |
|--------------|-------------|-----------------|------|-----------|
| Travaux | 53 629,94 € | ETAT DETR | | 18 770,48 |
| | | FAST | | 12 000,00 |
| | | REGION | | 10 000,00 |
| | | AUTOFINANCEMENT | | 12 859,46 |
| Total | 53 629,94 | Total | | 53 629,94 |

- **Charge le Maire de toutes les formalités.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Marc GASTAL,
Le maire,

Gwladys GASTAL,
Le secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,
Publication ou notification en date du